PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 16 octobre 2014

Sur convocation du vendredi 10 octobre 2014 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- M Pascal MATHIEU., secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

1. Luc ADONETH
2. Christian OTTENWAELDER
3. Olivier ECKERT
4. Eric BRUNSTEIN
5. Suzanne GOETTELMANN
6. Anne-Catherine DORIDANT
7. Sylvie LIGNER
8. Stéphane SIGRIST
9. Daniel BROCKER
10.
11.
12. Joseph DUSSOURD
13. Marie Antoinette SYLVESTRE
14. Jean-Paul BARTH
15.
16. Pascal MATHIEU
17. Pascal HELDE
18. Nathalie EL JAMRI
19. Christophe ELSAESSER
20. Nadine GUTHAPFEL
21. Christine GILL
22. Michel GOETTELMANN
23. Sandrine DEMAY
24. Pascale KOENIG
25. Cathy WEBER
26. Christophe BOHN
27. Bénédicte SADOWNICZYK

Absents excusés :

10. Patrick DELSART donne procuration à Sylvie LIGNER
11. Jocelyne AMBERG donne procuration à Sandrine DEMAY
15. Hélène BIEGEL donne procuration à Cathy WEBER

Assistait en outre : Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2014

Mme Christine GILL formule les observations suivantes :
au point 13 Ecole de Musique, il convient de préciser le nombre d'inscrits : ce doit être « 140 – 160 » ou encore « 140 à 160 ».
De même, au 6.4, fin de la première ligne « au travers DE l'article 18
Au 7.1, la CCS a créé ; l'abréviation est SHKT.

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2014.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

*****

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Appel des conseillers**
3. **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2014**
4. **SMICTOM : Informations**
5. **Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**

   5.1. Voirie Dumhoff : Approbation de l'Avant Projet Définitif de LMS Ingénierie

6. **Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections**

   6.1. Gaz : Groupement de commande : adhésion à l'UGAP
   6.2. Personnel : recrutement direct d'un adjoint technique de 2ème classe
   6.3. Déneigement : Tarif d'intervention du service technique
   6.4. Logement communal : détermination du montant d'un loyer
   6.5. Fiscalité : taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression d'une exonération

7. **Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT**

   7.1. Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme : convention de mise à disposition de locaux
   7.2. Des Murailles et des vignes : informations

8. **Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance**

   8.1. Conseil Municipal des Enfants : Programmation des activités 2014 – 2015 : informations

9. **Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel**

10. **Affaires sociales – Solidarité**

    10.1. Fête de Noël des Ainés 2014 : informations

11. **Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace Les Tisserands**

11.1. Baux
11.1.1. Parcelles de petites surfaces
11.1.2. Bail Club Canin

11.2. Terrains
11.2.1. AFUA les fleurs : acquisition
11.2.2. Echange de parcelles « SPEITEL »

11.3. AFU ISENFELD : informations

11.4. Chasse Communale : Période 2015-2024 :
11.4.1. Abandon du produit de la chasse à la Commune par les propriétaires
11.4.2. Affectation du produit de la chasse
11.4.3. Mise en location de la chasse pour la période 2015-2024

12. Droit de Préemption Urbain

13. Informations – Communications – Décisions

Contournement : courrier du préfet

*****

4. SMICTOM

Rapporteur : M. Christian OTTENWAELDER

Le SMICTOM célèbre 20 ans de tri. En 1994, l'Alsace Centrale était un des premiers territoires en France à mettre en place la collecte sélective des ordures ménagères.

M. OTTENWAELDER énonce quelques chiffres marquants :

Matières recyclées :	1995	5032 tonnes
	2013	13661 tonnes
Déchets enfouis :	1994	51052 tonnes
	2013	16435 tonnes
Déchets produits :	1994	574 kg/an/ha
	2006	669
	2013	585

Depuis 2006, la sensibilisation porte ses fruits.
La quantité de compost produit a triplé en moins de 10 ans passant de 4800 tonnes en 1994 à 16185 tonnes en 2013.

La compétence du SMICTOM d'Alsace Centrale s'étend sur 7 communautés de communes. En 2013, la collecte 2013 a atteint 73 796 tonnes (soit une réduction de 4% par rapport à 2012). Les erreurs de tri atteignent 10 % dans le bac jaune.
En Alsace Centrale, 8 déchèteries sont implantées et collectent 36 764 tonnes répartis comme suit :

- bois : 5443 tonnes
- déchets ultimes : 7811 tonnes
- déchets verts : 7583 tonnes
- gravats : 8184 tonnes

Les déchets sont traités de la manière suivante :

Compostage : 21%
Enfouissement : 26%
Incinération : 10%
Recyclage : 43 %

Pour 100 euros de redevance perçue :

Collecte : 28 €
Traitement : 35 €
Déchetterie : 15 €
Charges générales : 22€

M. OTTENWAELDER rappelle la visite du Centre de Stockage des Déchets non Dangereux de Châtenois – lieu dit Heidenbuhl le **Samedi 18 octobre à 10 H 00.**

M. le Maire souligne la baisse des tonnages enfouis au CSDND et rappelle que le remplissage prématuré de cet équipement pénaliserait toute l'Alsace Centrale.
La sensibilisation à la gestion des déchets et au tri menée auprès des enfants devenus maintenant des adultes porte désormais ses fruits.

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

5.1. Voirie : quartier du Dumhof : approbation de l'avant projet définitif de LMS Ingénierie

Rapporteur : M. Christian OTTENWALEDER

Vu la délibération en date du 06 septembre 2012 confiant la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le quartier du DUMHOFF, à M. LEBEL du cabinet d'ingénierie LMS pour un montant de 16 744 euros TTC

Vu l'Avant Projet Définitif dressé par David LEBEL Maître d'œuvre en date du 26/08/2014

Vu le coût estimatif total des travaux d'enfouissement des réseaux secs s'élevant à :

- 338 000 € HT pour les rues du Ramstein, Ortenbourg, RN 59 et Allée des Bains (1ère tranche)
- 245 000 € HT les rues du Frankenbourg et Bernstein (2ème tranche)
- 60 000 € HT pour la rue de l Ortenbourg devant la maison de retraite (3ème tranche)

Auxquels se rajoutent les frais de maîtrise d'œuvre suivants :

- 7200,00 € HT pour la 1ère tranche
- 6700,00 € HT pour la 2ème tranche
- 3200,00 € HT pour la 3ème tranche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

D'APPROUVER l'Avant Projet Définitif présenté le 28/08/2014 par David LEBEL Maître d'œuvre 17 rue Schmittlach – 67390 BOESENBIESEN

D'APPROUVER l'Avant Projet Définitif sur les bases de travaux à réaliser en 2 tranches :

- 1ère tranche : 2015/2016 concernant les rues du Ramstein, Ortenbourg, RN 59 et Allée des Bains
- 2ème tranche : 2017/2018 concernant les rues du Frankenbourg et Bernstein

La 3ème tranche (rue de l'Ortenbourg / Maison de retraite) prévue dans l'Avant Projet Définitif est pour le moment retardée et sera reportée sur un autre exercice budgétaire.

D'ACCEPTER la nouvelle rémunération du bureau d'étude LMS, en tenant compte des 2 tranches de travaux bien distinctes et la suppression de la 3ème tranche, s'élevant à 13 900,00 € HT soit 16 680,00 € TTC ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer le nouveau contrat de Maîtrise d'œuvre pour LMS INGENIERIE

DE LANCER la consultation des entreprises suivant la procédure des marchés adaptés (art 28 du Code des Marchés Publics) dès juin 2015 pour lancer la 1ère tranche de travaux en septembre ou octobre 2015

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

D'AUTORISER le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tout autre organisme

DE PRECISER que les crédits nécessaire sont inscrits à l'opération 99 compte 2031 fonction 822.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

6.1. Gaz : Groupement de commande : adhésion à l'UGAP

Rapporteur : M. Olivier ECKERT

La commune de Châtenois dispose de contrats de gaz naturel avec GDF Suez qui applique des tarifs réglementés de vente et Enerest avec qui les tarifs ont été négociés.
Au 31 décembre 2014, ces tarifs réglementés n'existeront plus pour les sites dont la consommation est supérieure à 200 MWh/an et au 31 décembre 2015, pour ceux dont la consommation est supérieure à 30 MWh/an. Après le 31 décembre pour certains bâtiments et après le 31 décembre 2015 pour d'autres, la commune devrait alors satisfaire ses besoins en gaz naturel au moyen d'un marché public conclu au terme d'une opération de mise en concurrence de différents fournisseurs. A terme, cela concerne 5 bâtiments communaux (mairie, foyer, atelier, école maternelle des Bains, Maison des Associations).

L'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) propose aux collectivités une solution d'achat groupée. La participation à ce groupement devrait permettre de réduire les coûts et de disposer d'une expertise technique plus compétente pour conclure ce type de marché.

L'UGAP va lancer fin 2014 un appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel rassemblant les personnes publiques qui se sont déclarées. La période d'exécution des marchés conclus par l'UGAP commencera le 1er juillet 2015. L'engagement des collectivités avec l'UGAP est de 2 ans.

Vu la directive européenne n°2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 9 et 31,

Considérant, qu'aux termes de l'article 31 du Code des Marchés Publics, le recours à l'UGAP, centrale d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel proposé par l'UGAP, établissement public sous tutelle de l'Etat,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
APPROUVE le recours de l'UGAP pour l'achat du Gaz Naturel, et la convention de groupement de commande

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à engager toutes les démarches nécessaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2. Personnel : recrutement d'un adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h

Rapporteur : M. Olivier ECKERT

Le service technique compte actuellement 13 agents dont 8 affectés à l'entretien des bâtiments et de la voirie et 5 aux espaces verts.
Il est proposé de transformer un emploi actuellement occupé par un agent contractuel en emploi destiné à répondre aux besoins permanents de la collectivité et satisfaire des besoins d'intérêt général.
Il s'agit d'un emploi d'agent polyvalent chargé de l'entretien des bâtiments et plus particulièrement du remplacement du titulaire du poste de responsable de l'Espace les Tisserands.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
AUTORISE le Maire à recruter un adjoint technique de 2ème classe à compter du 01 novembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.3. Déneigement : Tarif d'intervention du service technique

Rapporteur : M. Olivier ECKERT

Le Conseil Municipal

DECIDE de fixer les tarifs communaux suivants à compter du 01 novembre 2014 :
- livraison du sel : 120 € la tonne
- taux horaire intervention pour partenaires extérieurs, travaux spécialisés matériel et engins : 45 €

AUTORISE le Maire à signer les conventions de déneigement avec le SMICTOM, l'APEI et la Communauté de Communes de Sélestat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.4. Logement communal : détermination du montant d'un loyer

Rapporteur : M. Olivier ECKERT

Suite au changement de statut de Madame Walter Directrice de l'Ecole maternelle des Bains, nommée Professeur des Ecoles à compter du 1er septembre 2014, le logement communal qu'elle occupe actuellement ne peut plus lui être mis à disposition à titre gratuit.
Le montant du loyer pour le logement doit donc être fixé.

Le Conseil Municipal

FIXE le montant du loyer à compter du 01 novembre 2014 :
logement 3 pièces de 70 m² comprenant une cave, un garage et le droit d'usage du jardin : 500 euros
Abattement de 15 % pour le personnel communal et/ou pour utilité de service soit 425 €

FIXE le mode de réévaluation en fonction de l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre de l'année précédente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.5. Fiscalité : taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression d'une exonération

RETIRE

7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

7.1. Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme : convention de mise à disposition de locaux

Rapporteur : M. Eric BRUNSTEIN

Suite à l'achèvement de la première saison estivale de l'Office de Tourisme Intercommunal dénommé SELESTAT HAUT-KOENIGSBOURG TOURISME, il convient de conclure une convention entre la commune de Châtenois et l'association pour la nouvelle saison estivale 2015 en vue de formaliser les conditions de mise à disposition des locaux entre les deux parties.

Cette convention a pour objet la mise à disposition gratuite, des locaux situés au rez-de-chaussée du 2 rue Clemenceau par la commune de Châtenois au profit de l'association « SHKT ».
La commune de Châtenois prend en charge l'intervention du personnel de service et l'entretien des bâtiments.
L'association SHKT prend à sa charge les mobiliers, matériels, fournitures nécessaires à son activité ainsi que les charges liées au fonctionnement du siège : eau, électricité, taxes diverses, ordures ménagères.

Le montant des charges qui incombent à l'association est estimé à 1800 euros annuel.

Le Conseil Municipal
ACCEPTE la mise à disposition au profit de SELESTAT HAUT-KOENIGSBOURG TOURISME pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015

FIXE le montant mensuel prévisionnel de la participation aux charges de 150 euros

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à la mise à disposition des locaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7.2. Des Murailles et des Vignes : informations

Rapporteur : M. Eric BRUNSTEIN

Le comité de pilotage réuni le 01 octobre 2014 a travaillé sur le détail du contenu des totems.
L'information contenue s'adresse à tout public, adulte pour la partie supérieure et enfant pour la partie inférieure.
Les panneaux auront une couleur différente selon leur lieu d'implantation pour éviter l'uniformité :

- Chatenois : fond brun / taupe
- Scherwiller : jaune
- Dieffenthal : vert

Le mobilier pique nique a été validé, et pour réduire les coûts, trois ensembles identiques seront installés.
Une réunion est programmée à Châtenois le 10 novembre pour procéder à la validation des échantillons de matériaux et valider les bons à tirer pour la réalisation du mobilier.

8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

8.1. Conseil Municipal des Enfants Programme des activités 2014-2015 : Informations

Mme Suzanne GOETTELMANN présente les activités prévues du CME

Actions citoyennes et éco-citoyennes :

Participation à 3 séances plénières : installation du nouveau conseil en octobre, budget en mars, et une séance bilan en juin
Participation active aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, ainsi qu'à la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale
Participation à l'opération Oschterputz- Nettoyage de printemps aux cotés de l'équipe technique municipale
Journée internationale des forêts (quand ?)
Participation aux opérations de fleurissement du village
Préparation d'une interview en vue d'un article dans le bulletin municipal
Implications dans les manifestations communales

Participation
A la cérémonie des vœux du Maire, au défilé de carnaval, à la Foire St Georges, au Slow Up, au défilé de la Fête des Remparts

Actions de solidarité et de partage

Dans le cadre de la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées, participation à un atelier cuisine, suivi d'une dégustation, avec les résidents de la Maison de Retraite
Participation à la Banque alimentaire et visite d'une structure solidaire
Tenue d'un stand «Commerce équitable » lors de manifestations
Participation à la décoration du sapin de Noël de l'Espace les Tisserands
Participation à la St Nicolas
Participation à la distribution des colis de Noël à la Maison de Retraite
Participation en décembre à la retraite aux Flambeaux à Sélestat en partenariat avec Amnesty International
Organisation d'une animation (spectacle) à la Maison de Retraite, à l'ELT pour les enfants du Tournesol, des classes maternelles, pour les enfants de leur classe et pour les résidents des foyers d'accueil.

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

10. Affaires sociales – Solidarité

10.1. Fête de Noël des Ainés 2014 : informations

Rapporteur : Mme Sylvie LIGNER

La commission réunie le vendredi 10 octobre a validé le contenu des colis et retenu le menu du repas fourni par WAEGELL de Nothalten pour la fête de Noël des Ainés qui se déroulera le dimanche 14 décembre 2014.

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

11.1. Baux

11.1.1. Parcelles de petites surfaces

Des parcelles de petites surfaces appartiennent à la Commune et celle-ci les loue à des particuliers.

Sur proposition de la commission du patrimoine foncier réunie le 06 octobre 2014

Le Conseil Municipal
FIXE les conditions de bail suivantes :

* M. LOOS Constant – Ecurie de l'Ortenbourg
  lieudit Zollhausaecker Section 45 n° 28 - 60 ares - Bail d'1 an renouvelable : 50 € - annuel
* M. HUBER René
  Lieudit Gross Allmend Section 45 n° 28 - 10 ares - Bail d'1 an renouvelable : 30 € - annuel
* Mme LUDWIG Joséphine
  Section 15 n° 89 - 18,59 ares - Bail d'1 an renouvelable : 40 € - annuel
* M. Michel HILBIG
  Lieudit Kanal section 18 n° 94 - 4,66 ares - Bail d'1 an renouvelable : 17 €- annuel
* M. LOOS Constant – Ecurie de l'Ortenbourg
  Lieudit Neumatten Section 47 n° 180 - 48,63 ares - Bail d'1 an renouvelable : 70 € - annuel
* Sté d'Apiculture représentée par M. Francis VALENTIN
  Section 45 n° 22 - 4 ares – Bail de 3 ans : 17 € - annuel
* RUCHER LES 3 CHATEAUX Rue de l'Abreuvoir
  Section 15 n° 117 - 10 ares Bail de 3 ans : 22 €- annuel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.1.2. Bail Club Canin

Le Club Canin Centre Alsace nommé 3CA est une nouvelle association.
Le but de cette association est de sensibiliser et de former les propriétaires de chiens, d'organiser des séances d'éducations canines, des séances d'agility, de Flyball…. Elle a besoin d'un terrain afin d'y créer leur terrain d'évolution.

Les travaux de clôture seront effectués par le Club. Un passage à l'avant de la parcelle sera laissé libre afin de laisser passer l'agriculteur voisin.

Le Conseil Municipal
DECIDE La location du terrain lieudit Steinkreutz Section 45 n° 248 d'une surface de 49.75 ares aux conditions suivantes pour une durée d'un an, renouvelable, au prix annuel de 100 € au profit du Club Canin Centre Alsace.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.2. Terrains

11.2.1. AFUA les fleurs : acquisition

Pour le bon déroulement et la poursuite du projet de réalisation de l'AFUA les Fleurs, la commune s'est portée garante d'un ensemble de propriétaires indivis.
Prise en charge par Me REISACHER, la succession va être réglée et quatre parcelles vendues à la commune en section 18 n°714, 717, 715, 716 pour une surface totale de 8.46 ares.

Le Conseil Municipal
FIXE le prix de vente à 128 490,60 euros, dont 71 910 euros pour les terrains nus à payer aux membres de la succession LIGNER et 56 580,60 euros à verser directement à l'AFUA les Fleurs

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2111 fonction 01.

ADOPTE par 25 voix
Abstentions : 2 (Mme Sylvie LIGNER et M. DELSART qui a donné procuration à Mme LIGNER)

11.2.2. Echange de parcelles « SPEITEL »

M. SPEITEL Pascal a répondu favorablement à la proposition d'échange des parcelles suivantes :
section 29 n°318 lieu dit Sattel de 245 m2 (lui appartenant) en contre partie de la parcelle communale section 29 n° 105 lieu dit Vorderwillerle de 247m2.

Le Conseil Municipal
APPROUVE l'échange des parcelles suivantes :
section 29 n°318 lieu dit Sattel de 245 m2 appartenant à M. M. SPEITEL Pascal – 4 rue de Vendée -67390 MARCKOLSHEIM
en contre partie de la parcelle communale section 29 n° 105 lieu dit Vorderwillerle de 247m2.
La valeur de chaque parcelle est de 75 euros.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte établi par Me NUSS notaire à Chatenois,

DECIDE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge exclusive de M. SPEITEL Pascal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.3. AFU ISENFELD : informations

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2014, la commune de Châtenois a accepté la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée (association syndicale de propriétaires immobiliers, dont la création est autorisée par le Préfet en vue de remembrer ou grouper des parcelles ou restaurer des immeubles.)
Cette création intervient dans la perspective d'un remembrement au lieu dit « Isenfeld » afin d'opérer une urbanisation cohérente et rationnelle en rendant des parcelles constructibles.
Pour la réalisation de cette opération, la majorité des propriétaires ont décidé de se grouper au sein d'une AFUA, de réaliser le remembrement de toutes les parcelles en gardant la maitrise de leur propriété.
Une consultation par enquête publique a débuté le 22 septembre 2014 et durera jusqu'au 13 octobre 2014. Un commissaire enquêteur était présent en mairie pour accueillir le public selon les jours indiqués dans l'arrêté préfectoral du 25 août 2014 : Lundi 22/09/14, Mercredi 01/10/14, Lundi 13/10/14.
Les propriétaires peuvent émettre leurs avis à l'aide d'un coupon, ou à défaut faire connaitre leur position lors de l'assemblée constitutive du mercredi 10 décembre 2014 à 10h00 à la mairie de Châtenois.
La surface concernée se situe dans le secteur 1 AUH situé au Sud Est de la commune au lieu dit Isenfeld et concerne 9 propriétaires pour une surface totale de 1ha 68 ares.

11.4. Chasse Communale : Période 2015-2024 :

11.4.1. Abandon du produit de la chasse à la Commune par les propriétaires

En application de l'Article L. 429 13 du Code de l'Environnement, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse de Châtenois ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 02 février 2015 au 1er février 2024.
Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local.
Les résultats de la consultation sont les suivants :

- nombre de propriétaires concernés : 1040
- surface totale des terrains concernés : 1003 ha
- nombre de personnes ayant décidé l'abandon : 730 ha
- surface globale appartenant à ces propriétaires : 755 ha

En conséquence, il est constaté que la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassable est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune de Châtenois.

Le Conseil Municipal
PREND NOTE de l'abandon du produit de la chasse à la Commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.4.2. Affectation du produit de la chasse

Le Conseil Municipal
DECIDE *d'affecter une part du produit* de la chasse au paiement du tiers des cotisations dues par chaque propriétaire de terrain non bâti à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.4.3. Mise en location de la chasse pour la période 2015-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,
Vu l'avis de la commission consultative communale de chasse en date du 9 octobre 2014

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location de la chasse communale sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2015. Les chasses sont donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.
Il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale de décider de la constitution et du périmètre des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc.….

Le Conseil Municipal

FIXE à 966 ha la contenance des terrains à soumettre à la location, 37 ha étant réservés par son propriétaire (Michel GASPERMENT) – surface totale des terrains chassable : 1003 ha

DECIDE de procéder à la location au profit des quatre locataires en place qui ont fait valoir leur droit de priorité

a) lot n° 1 : 200 hectares
dont 108 ha de forêt et taillis « Dachsloecher » champs et prés
Entre la route de Villé CD424 et la route de Ste Marie aux Mines RN59
Limites des bans de La Vancelle et Kintzheim, et forêt domaniale

b) lot n° 2 : 209 hectares
dont 25 ha de forêt, taillis et bosquets (Giessen) prés, champs et vignes
Entre la route de Scherwiller CD35 – route de Ste Marie aux Mines RN 59 – Val de Villé route de Villé CD 424
Limites des bans de Neubois, St Pierre Bois et Scherwiller

c) lot n° 3 : 308 hectares
plaine, prés, champs, vignes + taillis (le long du Giessen) route de Scherwiller
Limites bans de Scherwiller et Sélestat – route de Kintzheim
Limites bans de Kintzheim et Sélestat

d) lot n° 4 : 249 hectares
dont 200 ha forêt massif du Hahnenberg, prés et vignes
Route de Ste Marie aux Mines –route de Kintzheim
Limites ban de Kintzheim

e) lot réservé : 37 hectares
M. Michel GASPERMENT domicilié à La Vancelle a déclaré se réserver la chasse.
Il est propriétaire d'environ 37 ha d'un seul tenant sur le ban de Châtenois. Cette surface n'est pas comprise dans la superficie du lot n° 1.

DECIDE de mettre en location les quatre lots de chasse par convention de gré à gré pour la période à compter du 2 février 2015 au 1er février 2024

Lot n° 1 – M. Charles MAIERBOECK 68340 ZELLENBERG (pas de permissionnaire)

Lot n° 2 – SOCIETE DE CHASSE DU STEINKREUZ 68340 ZELLENBERG
Président : M. Gérard KLINGER domicilié à 68150 Hunawihr
Associé : M. Jean-Claude HUTTARD domicilié à 68340 Zellenberg

Lot n° 3 – M. Bertrand FREY 68160 SAINTE MARIE AUX MINES
4 permissionnaires : *Mme Valérie FREY domiciliée à 68160 Sainte Marie aux Mines
*M. Daniel VOGLER domicilié à 67750 Scherwiller
*M. Antoine DURIGHELLO domicilié à 68840 Pulversheim
* Mme Michelle DURIGHELLO domiciliée à 68840Pulversheim

Lot n° 4 – SOCIETE CYNEGETIQUE DE CHASSE DU HAHNENBERG 70200 SAINT GERMAIN
Président : M. Jean Paul LEVAIN domicilié à 70200 Saint Germain
Vice Président : M. François MANTION domicilié à 90150 Fontaine
Associé : M. Roger THIERRY domicilié à 25420 Bart
Associé : M. Patrick HENRY domicilié à 90340 Novillard

FIXE le prix annuel de la location comme suit
Lot n° 1 – 8 000 € Lot n° 2 – 3 500 € Lot n° 3 – 2 300 € Lot n° 4 – 15 000 €

FIXE la participation forfaitaire du locataire aux frais de protection (engrillagement ou autres) rendus nécessaires pour la protection des plantations et régénérations
Lot n° 1: 305 € par an Lot n° 4: 762 € par an

En ce qui concerne le lot réservé : le prix de la contribution à payer à la commune par le réservataire est égal au prix moyen à l'hectare de l'ensemble des chasses de la commune multiplié par la surface du fond réservé. Soit 28 800 €/966 ha = 30 € l'ha soit 1 110 € annuel.

La location est consentie aux conditions fixées par le Cahier des Charges type pour la location des Chasses Communales du Bas-Rhin – Période 2015-2024, arrêté par le Préfet le 8 juillet 2014.

INTRODUIT les clauses particulières suivantes :
La Commune déclare que sont prévus pendant la durée de la location les travaux du contournement de Châtenois. Le locataire ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.
La situation pourra être revue le moment venu, en fonction de l'avancement des travaux.

Le pacage des moutons n'est pas autorisé sur les lots loués.

Plan de chasse :
En cas de nécessité (grand déséquilibre faune-flore), la Commune se réserve le droit de solliciter elle-même le plan de chasse annuel pour le compte du locataire. Les frais qui en découlent sont à la charge du locataire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Préemption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de préemption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres GEIGER, NUSS, GUYOT, REISACHER-DECKERT et SPEYSER

Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'unanimité à user du droit de préemption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente Mme SCHWEITZ Rita – 1 rue d'Alsace – Section 22 n° 258/197 avec 6,03 a – bâti
2. Vente M. et Mme SELINGER Alexandre – 2B route Romaine – Section 18 n° 596/292 avec 5,97 a et 2/3 indivis de n° 592/294 avec 0,92a, n° 589/293 avec 1,63 a, n° 587/292 avec 0,49 a – bâti
3. Vente M. et Mme SABLONG Jean-Claude – 3 rue des Bains – une surface de 0,08 a à détacher de Section 7 n° 212/30 avec 3,79 a – non bâti
4. Vente Mme FRUHAUFF Christiane – 16 rue de la 1ère Armée – Section 2 n° 32 avec 12,63 a – bâti
5. Vente M. PITTAU Eraldo et Mme JOSSEY Renée – Route de Ste Marie aux Mines – Section 33 n° 204/21 avec 3,31 a – non bâti
6. Vente M. PITTAU Eraldo et Mme JOSSEY Renée – Route de Ste Marie aux Mines – Section 33 n° 188/21 avec 5,60 a, n° 177/21 avec 0,01 a – non bâti
7. Vente M. et Mme OZTURK Necmi – 2 rue des Lilas – Section 18 n° 713/662 avec 2,73 a – bâti
8. Vente Consorts EL BAR – 3 route de Ste Marie aux Mines – Section 9 n° 36 avec 7,05 a - bâti

13. Informations - Communications - Décisions

Contournement : courrier du Préfet

M. le Maire procède à la lecture partielle du courrier du Préfet daté du 29 août et parvenu en Mairie le 02 octobre :
« Les services de la DREAL vont étudier et comparer deux solutions d'aménagement : une solution à 2x2 voies conforme à la déclaration d'utilité publique et une solution de phasage 2x1 voies élargissable ultérieurement à 2x2 voies. Pour cette dernière solution, le programme de l'aménagement communiqué au maître d'œuvre de l'opération comprend bien l'étude de deux créneaux de dépassement, un par sens de circulation, comme vous le souhaitez. Cependant, la DREAL fera réaliser par le maître d'œuvre une étude préalable visant à optimiser le positionnement de ces créneaux. Si la solution d'élargissement immédiatement à la sortie des giratoires peut paraître séduisante en terme de fonctionnement, d'autres critères sont à examiner comme les impacts sur l'environnement, la compatibilité avec l'élargissement ultérieur ou le respect des règles de conception des créneaux de dépassement. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de cette étude préalable.

S'agissant par ailleurs de la conception des giratoires, et notamment de la conception des entrées, le dimensionnement à 1 ou 2 voies est fonction du trafic attendu et dans le cas de la déviation de Châtenois, les entrées sur les giratoires depuis la déviation seront systématiquement à 2 voies.

Enfin, concernant le calendrier des études et des travaux, le planning actuel prévoit que les études détaillées et les procédures réglementaires (loi sur l'eau et dérogations « espèces protégés ») nécessiteront environ 2 ans, ce qui devrait conduire à un démarrage des travaux fin 2016 ou plus vraisemblablement début 2017. La durée prévisible des travaux, hors contraintes budgétaires, devrait être de 3 ans. »

A l'issue de la lecture, le Conseil Municipal, de manière unanime,

rappelle les difficultés que rencontrent les entreprises du fait de l'engorgement de la circulation, la perte d'efficacité lors des déplacements et la volonté commune de maintenir l'activité et l'emploi,

exprime sa profonde volonté de maintenir le développement économique et touristique de Châtenois ainsi que des communes des vallées,

rappelle l'enjeu local de réduction du trafic et des nuisances subies par les riverains pour revenir à une meilleure qualité de vie,

rappelle l'enjeu régional et départemental pour le transit routier

rappelle l'urgence de réaliser le contournement et **demande** le respect du calendrier préfectoral.

Calendrier
Visite de l'église samedi 25 octobre à 10H00 – rendez vous sur le parvis.

70 ème anniversaire de la Libération :
Mme Anne Catherine DORIDANT sollicite les conseillers municipaux pour la distribution des programmes à l'ensemble des foyers de la commune au mois de novembre.
Elle fait également un appel à bénévoles lors de la manifestation.

Collecte nationale banque alimentaire les 28 et 29 novembre 2014 : les conseillers qui souhaitent s'y associer peuvent s'inscrire sur le planning (contacts : Mmes Sylvie LIGNER et Suzanne GOETTELMANN).

Acquisition d'un nouveau Tatami : remerciements
M. BRUNSTEIN transmet au conseil municipal les remerciements des associations sportives qui ont bénéficié de l'acquisition d'un nouveau tatami.
Cette opération s'élevant à 6708€ a été cofinancée par le Conseil Général du Bas-Rhin à hauteur de 3204€, l'OMS à hauteur de 1500€ et la commune pour le même montant, le reliquat restant à charge des trois associations (Karaté, Judo, Nippon Kempo), soit 168€ pour chacune d'entre elles.
Les nouveaux tapis ont été livrés le 6 octobre dernier et installés le weekend suivant.
L'ancien tatami a trouvé preneur et sera vendu, au profit des clubs de judo et de karaté, qui en sont propriétaires. Le dojo est également utilisé ponctuellement par le collège et l'école primaire qui bénéficieront également de ce nouveau matériel.

Rue de Ribeauvillé et rue du Hahnenberg :
Mme Sandrine DEMAY souligne la vitesse excessive des automobilistes circulant dans les deux rues.
Une étude va être menée pour apporter une solution sécuritaire rue de Ribeauvillé et des contrôles de vitesse réalisés rue du Hahnenberg.

****

M. le Maire clôt la séance à 21H15.

……Pascal MATHIEU….
Secrétaire de séance

Luc ADONETH
Maire

Yanna MAGNALDI
Secrétaire Administratif